

# DOUANE FRANÇAISE



Nos conseils pour voyager l'esprit tranquille

## AVANT DE PARTIR

### ● INFORMEZ-VOUS



[douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr)



@douane\_france



@douane\_france



DGDDI

#### INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44

Service 0,06 € / min  
+ prix appel

International & DOM COM + 33 1 72 40 78 50

[ids@douane.finances.gouv.fr](mailto:ids@douane.finances.gouv.fr)



Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens, les Français et les ressortissants de l'Union, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, **en provenance ou à destination d'un pays extra-Schengen**, sont soumis, comme ceux des autres pays, à des **contrôles renforcés, à l'entrée et à la sortie de France.**



**BON À SAVOIR :** pour toute question relative aux :

- documents d'identité périmés (CNI, passeport),
- autorisation de sortie du territoire (AST) pour un enfant mineur vivant en France et voyageant à l'étranger, seul ou sans l'un de ses parents,
- visas,

[service-public.fr](http://service-public.fr) ou le site Internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)



DEMANDEZ UNE CARTE DE LIBRE CIRCULATION\*,  
PASSEPORT DE VOS OBJETS PERSONNELS, SI VOUS EMMENEZ :



etc.

\* établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous, sur présentation des objets et des justificatifs (factures, certificats de garantie, ...)

# PASSEZ LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ



## ● SI VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 € OU +

Déclarez à la douane, à l'aller comme au retour, les sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à

# 10 000 €



## ● LES MARCHANDISES **INTERDITES**



Drogues



Contrefaçons



Espèces sauvages  
(animales ou végétales)  
menacées d'extinction



## COMMENT RECONNAÎTRE UNE CONTREFAÇON ?

1. Privilégier les lieux de vente officiels
2. Être attentif à la qualité d'ensemble du produit
3. Se méfier des prix bas
4. Examiner l'étiquette et l'apposition des logos
5. Vérifier la qualité de l'emballage

## ● LES MARCHANDISES SOUMISES À **RESTRICTION\***



Médicaments



Denrées alimentaires  
(poisson, lait, ...)



Végétaux



Animal de  
compagnie



Armes



Biens culturels

\* Renseignez-vous auprès de la douane.

# À VOTRE RETOUR



DÉCLAREZ À LA DOUANE LES MARCHANDISES ACHETÉES À L'ÉTRANGER



LES MARCHANDISES

**INTERDITES**



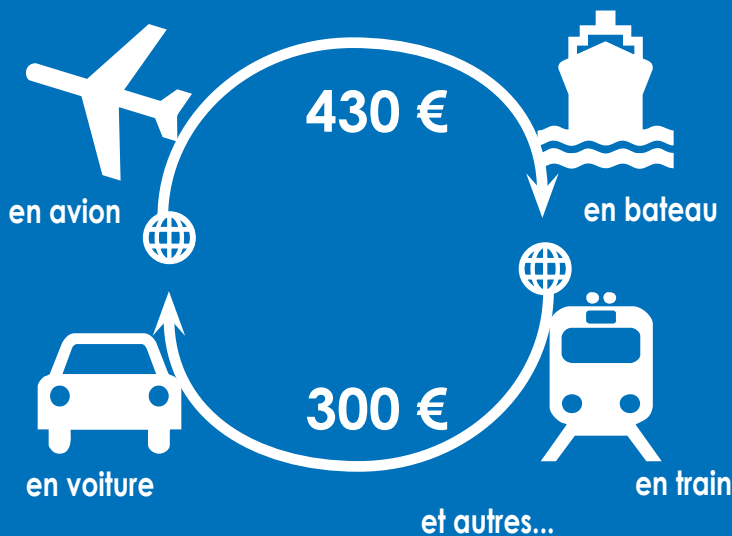
et



RESPECTEZ LES FRANCHISES

Retour d'un pays non membre de l'UE ou d'un DOM/COM

## FRANCHISES EN VALEUR



150 €

Enfants (- de 15 ans)

tous moyens de transport

## FRANCHISES EN QUANTITÉS



Cigarettes ► 200  
ou  
Cigarillos ► 100  
ou  
Cigares ► 50  
ou  
Tabac à fumer ► 250 g



Alcools  
ou - 1 l si + 22°  
ou - 2 l si - 22°  
et Vin ► 4 l  
et Bière ► 16 l

\* Les voyageurs de moins de 17 ans sont exclus de ces franchises.



Vous avez le droit de détenir des quantités\* correspondant à votre consommation personnelle, dans les limites suivantes, par voyageur\*\* :



Cigarettes	▶	800	(4 cartouches)
et Cigarillos	▶	400	
et Cigares	▶	200	
et Tabac à fumer	▶	1 kg	



Alcools et spiritueux (whisky, gin, vodka, etc.)	▶	10 l	
et Produits intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc.)	▶	20 l	
et Vin	▶	90 l	(dont 60 l maxi de vin mousseux)
et Bière	▶	110 l	

\* transportées par vous-même.

\*\* les voyageurs de moins de 18 ans sont exclus de ces franchises.